



Prix de thèse



Signal, Image et Vision

Edition 2018

Décerné par le Club EEA¹, le GdR ISIS² et le GRETSI³

Appel à candidatures

<http://gretsi.fr/prix-de-these2018>

Date limite de soumission : Lundi 12 mars 2018

Introduction

Pour promouvoir la recherche, renforcer la visibilité et encourager les études doctorales dans le domaine du Signal, de l'Image et de la Vision, le Club EEA, le GdR ISIS et le GRETSI, délivrent conjointement un prix de thèse distinguant des travaux originaux et novateurs.

Le montant du Prix est de 1 000 €.

Recevabilité des candidatures

Pour que la candidature soit recevable, la thèse doit :

- avoir été soutenue entre le 1er Septembre 2016 et le 31 décembre 2017 ;
- ne pas avoir été déposée en candidature à l'édition précédente du Prix ;
- avoir été préparée et soutenue dans une école doctorale accréditée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, sans exclure les thèses en co-tutelle ;
- être rédigée en français ou en anglais.

Critères d'évaluation

Le jury évaluera les travaux des candidats selon 5 critères :

1. le caractère novateur de la démarche ;
2. la qualité des résultats obtenus ;
3. l'importance des retombées pratiques ou des perspectives applicatives ;
4. la forme du document de thèse ;
5. la qualité des publications auxquelles la thèse a donné lieu.

¹ Club EEA : Club des Enseignants en Electronique, Electrotechnique et Automatique (<http://www.clubeea.org/>)

² GdR ISIS : Groupement de Recherche "Information, Signal, Image, et viSion" (<http://gdr-isis.fr/>)

³ GRETSI : Groupement de Recherche et d'Etude du Traitement du Signal et des Images (<http://gretsi.fr/>)

Calendrier

- Date limite de soumission des candidatures : 12 mars 2018 minuit ;
- Communication des résultats : Mai 2018 ;
- Remise du prix, lors du Congrès Annuel du club EEA, 13-14 juin 2018, à Blois. Une présentation des travaux ayant donné lieu au prix de thèse sera organisée lors du XXVII^e colloque GRETSI, septembre 2019.

Soumission des candidatures

Les documents du dossier de candidature sont à déposer sous forme de fichiers PDF exclusivement sur le site <http://gretsi.fr/prix-de-these2018>, à partir du 15 Janvier 2018.

Constitution du dossier de candidature et modalités de soumission

1. Dans un premier temps, le candidat doit déposer son document de thèse sur le serveur de thèses pluridisciplinaire TEL : <http://tel.archives-ouvertes.fr>. Ensuite, déposer les documents suivants sur : <http://gretsi.fr/prix-de-these2018> ;
2. Un résumé en 4 pages maximum du travail de thèse ;
3. Une lettre de candidature signée, brève (il n'est pas demandé de lettre de motivation).
4. Un CV incluant la liste des publications et éventuellement des brevets ;
5. Les tirés à part des publications d'audience internationale (minimum 1, maximum 3) jugées les plus pertinentes. Pour un article non encore paru mais accepté, joindre l'avis d'acceptation ;
6. Le rapport de soutenance et les rapports des rapporteurs ;
7. Une lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse.

Après avoir complété leur dépôt de dossier sur le site <http://gretsi.fr/prix-de-these2018> , les candidats sont invités à envoyer par courriel une copie de la page récapitulative qui conclut la procédure de dépôt, attestant du dépôt des documents demandés, au président du jury 2018 (belmega@ensea.fr).

Composition du Jury

Le jury est présidé en 2018 par Veronica BELMEGA, professeur à ETIS, Cergy Pontoise. Il est constitué des enseignants-chercheurs et chercheurs suivants :

- Adrian BASARAB, Université Paul Sabatier, IRIT, Toulouse ;
- Veronica BELMEGA (Présidente), ETIS, Cergy Pontoise ;
- Gwendoline BLANCHET, CNES, Toulouse ;
- Alice CAPLIER, Grenoble-INP, GIPSA-Lab, Grenoble ;
- Paul CHECCHIN, Institut Pascal, Clermont Ferrand ;
- Kacem CHEHDI, Université de Rennes 1, ENSSAT, IETR, Lannion ;
- Emilie CHOUZENOUX, Univ. Paris Est-Marne la Vallée, Institut G. Monge ;
- Philippe CIUCIU, NeuroSpin, CEA Saclay ;
- Laurent CONDAT, GIPSA, Grenoble ;

- Christine FERNANDEZ-MALOIGNE (Vice-Présidente), Xlim, Poitiers ;
- Aurelia FRAYSSE, Univ. Paris Sud, L2S, Gif-Sur-Yvette ;
- Nicolas LE BIHANI CNRS, GIPSA-Lab, Grenoble.

Organisation du prix

L'organisation du prix de thèse est assurée par une commission, présidée en 2018 par Dominique GINHAC, et constituée de :

- Pierre CHAINAIS, CRISTAL, EC-Lille ;
- Dominique GINHAC, Univ. Bourgogne Franche-Comté, Le2i, Dijon (Président) ;
- Audrey GIREMUS, IMS, Bordeaux (Vice-Présidente) ;
- Pierre-Jean LAPRAY, IRIMAS, Mulhouse ;
- Hervé LIEBGOTT, CREATIS, Lyon ;
- Olivier MICHEL, GIPSA-Lab, Grenoble.